

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —



# Le Plan vélo départemental

Mai 2018



## UNE AMBITION FORTE: DONNER TOUTE SA PLACE AU VÉLO

Le Département de l'Essonne a voté le 28 mai 2018 le renouvellement de sa politique cyclable avec l'adoption d'un Plan vélo. L'objectif est de mieux prendre en compte l'ensemble des besoins, et notamment les besoins du quotidien pour développer l'usage du vélo comme mode de transport à part entière.

Tout en poursuivant les aménagements et la réhabilitation des grands itinéraires départementaux, y compris des itinéraires de loisirs et touristiques, la priorité de ce plan vélo est donnée aux déplacements de proximité en favorisant la desserte aux gares, grands équipements départementaux et principaux pôles d'emploi et d'éducation ainsi qu'en améliorant la signalétique, la sécurisation et le stationnement.

Ce document présente les grands principes de ce Plan vélo et les aides accordées à nos partenaires.



**Nicolas Méary**  
Vice-président  
délégué aux  
mobilités



**François Durovray**  
Président  
du Département  
de l'Essonne

Au collège Gérard Philippe, un exemple concret d'une réalisation du Département de l'Essonne





Aménagement de la RN7 à Ris-Orangis

## Un fort potentiel de développement du vélo en Essonne

- ◆ 78% des trajets des franciliens inférieurs à 5 km
- ◆ 2/3 des ménages essonniers possèdent au moins un vélo
- ◆ Seuls 1% des déplacements des Essonniers effectués à vélo
- ◆ 155 km d'itinéraires cyclables départementaux déjà aménagés
- ◆ 280 places de stationnement créées dans les collèges publics
- ◆ 13 premières stations Véligo dans les gares (soit 586 places)
- ◆ Le coût d'usage moyen d'un vélo est estimé à 14,5 cts/km
- ◆ La pratique modérée du vélo permet de dépenser une moyenne de 5 calories/minute



# PLAN VÉLO: 5 AXES STRATÉGIQUES ET 13 FICHES ACTIONS

## Axe 1

### **Aménager et développer le réseau cyclable pour les besoins réels des usagers**

- Action 1 :** Poursuivre la réalisation des grands axes structurants du réseau cyclable départemental
- Action 2 :** Assurer la continuité des itinéraires pour les trajets du quotidien
- Action 3 :** Garantir un réseau départemental praticable et sécurisé
- Action 4 :** Développer le réseau d'itinéraires de loisirs et touristiques

## Axe 2

### **Encourager le développement des services liés à la pratique vélo**

- Action 5 :** Développer l'offre de stationnement abrité et sécurisé pour vélos sur l'espace public et sur les sites départementaux
- Action 6 :** Inciter à l'usage du vélo pour les déplacements des agents
- Action 7 :** Développer l'usage d'outils numériques

## Axe 3

### **Valoriser et promouvoir l'usage du vélo**

- Action 8 :** Signaler et jalonner les itinéraires
- Action 9 :** Mener des actions de sensibilisation, de promotion et de valorisation pour inciter à la pratique du vélo

## Axe 4

### **Encourager la mobilité active solidaire**

- Action 10 :** Soutenir le développement d'ateliers participatifs et solidaires à destination des cyclistes
- Action 11 :** Favoriser l'usage du vélo auprès des publics en insertion

## Axe 5

### **Élaborer une politique cyclable au service de la cohérence des territoires**

- Action 12 :** Organiser au niveau départemental la discussion et l'échange entre toutes les parties prenantes
- Action 13 :** Apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage aux collectivités



## UN DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE AUX COMMUNES, EPCI, PNR ET ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES PROJETS CYCLABLES EN ESSONNE



L'aide financière du Département de l'Essonne s'applique aux actions répondant à la priorité départementale donnée aux déplacements du quotidien.

Les actions suivantes pourront être financées par le Département: aménagements, stationnement, jalonnement, services à destination des cyclistes, initiation et sensibilisation à la pratique du vélo, détaillées dans le tableau ci-après :

### Contact

Conseil départemental de l'Essonne  
Mail : transports@cd-essonne.fr  
Tél. : 01 60 91 96 44

BÉNÉFICIAIRES	ACTIONS SOUTENUES	PLAFOND DE DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	TAUX MAXIMUM DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE
Collectivités territoriales et leurs groupements Parcs naturels régionaux	<b>Aménagement du réseau cyclable</b> Aménagement et développement du réseau par la réalisation de nouveaux itinéraires, résorption de discontinuités, amélioration du rabattement vers les points d'attractivité majeurs, sécurisation des usagers ou encore la réhabilitation d'infrastructures existantes, sur les itinéraires structurants du réseau cyclable départemental et sur les tronçons permettant d'accéder : > aux pôles multimodaux, gares, aires de covoiturage > aux équipements départementaux, dont les collèges > aux pôles de centralité (emploi, éducation)	550 € /ml	> 20% si aide régionale à 50% > 35% si aide régionale à 25% > 50% si aucune aide régionale
	<b>Jalonnement</b> Signalisation directionnelle, afin d'assurer la lisibilité des itinéraires cyclables.	150 € /ml	> 20% si aide régionale à 50% > 50% si aucune aide régionale
	<b>Stationnement</b> Mise en place de dispositifs de stationnement pour les vélos sur les espaces publics, à proximité des services et équipements publics ainsi que des stations multimodales (transports en commun, covoiturage).	1 000 € / place	
Associations	<b>Services à destination des cyclistes</b> Création, développement et mise en réseau d'ateliers participatifs et solidaires à destination des cyclistes et prioritairement via l'implantation de points de service vélo (réparation-entretien, vélo-écoles, conseils, etc.) > Études de faisabilité > Création et développement de points de services (local, matériel)	30 000 € 80 000 €	> 50% si aucune aide régionale
	<b>Initiation et sensibilisation à la pratique du vélo</b> Actions en faveur de l'apprentissage du vélo auprès des publics en insertion ou des collégiens, et/ou des actions de promotion et de sensibilisation, notamment dans les collèges (sécurité, bienfaits du vélo).	1 000 €	50%



## LES PRINCIPALES MESURES DU PLAN VÉLO DÉPARTEMENTAL

- ◆ Définition d'un nouveau réseau structurant à l'échelle départementale et réalisation de nouveaux aménagements cyclables
- ◆ Développement d'un outil numérique de calculateur d'itinéraires et d'informations au service des usagers et de la gestion patrimoniale
- ◆ Élaboration d'un programme de réhabilitation des pistes cyclables existantes
- ◆ Création d'ateliers d'entretien-réparation participatifs et solidaires à destination des cyclistes
- ◆ Mise en œuvre d'une nouvelle politique d'entretien courant dédiée au réseau cyclable
- ◆ Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les déplacements domicile-travail des agents départementaux
- ◆ Déploiement de l'offre de stationnement pour faciliter l'accès aux services et équipements publics

## UN BUDGET DE 12 M€ POUR LA PÉRIODE 2017-2021

- ◆ **8 M€** pour le programme d'actions départemental (aménagements nouveaux, réhabilitations, stationnement et services)
- ◆ **4 M€** pour le dispositif de financement ouvert aux communes, à leurs groupements et aux associations



Inauguration de la piste cyclable de Lardy

## Jalonnement de la Véloscénie à Massy



## Un partenariat renouvelé

- ◆ Un travail en collaboration étroite avec les associations, acteurs de terrain qui contribuent pleinement à la mise en œuvre des actions du Plan vélo (identification des discontinuités, remontée d'information sur l'entretien des aménagements, actions d'animation pour favoriser l'usage du vélo, ...)
- ◆ Une programmation des aménagements cyclables en concertation avec les communes, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les Parcs naturels régionaux (PNR)
- ◆ La création d'un « Comité départemental vélo » réunissant tous les acteurs du vélo
- ◆ La mise à disposition d'une assistance à maîtrise d'ouvrage aux collectivités pour leurs projets cyclables

**CONTACT**  
**Conseil départemental de l'Essonne**  
Direction des transports et de la mobilité  
Service Stratégie mobilités essonniennes et Grand Paris  
Mail : [transports@cd-essonne.fr](mailto:transports@cd-essonne.fr)  
Tél. 01 60 91 96 44



— TERRE D'AVENIRS —

